



Pompes Funèbres de l'Avesnois SAS
 Siège social : PFA sas
 Z.I. Petite Savate
 30, rue de l'égalité
 BP 80032
 59601 MAUBEUGE CEDEX
 Sas au capital de 166 440 Eur
 RCS: 408 413 623 Valenciennes
 N°Tva: FR28 408 413 623
 Responsable légal : Thierry PREVOST

Magasin ROOSEVELT
 26, Avenue Franklin Roosevelt
 59600 MAUBEUGE
 Tél : 03.27.53.17.17
contact@pfavesnois.fr
 Habilitation : 18-59-1127
 N°Orias : 08039525

Accompagnement, Prévoyance Bienveillance

ESTIMATION N° 11230214JO02 en date du 14/02/2023

ESTIMATION CRÉATION

Vous avez été reçu par Julie OMAR

Désignation	Qty	Pu HT	Pu TTC	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC des prestations complémentaires optionnelles	Prix TTC des frais avancés pour le compte de la famille	Tva
Préparation organisation des obsèques							
**Police Maubeuge	1	25,00	25,00			25,00	4
cercueils et accessoires							
*Cercueil Lyonnais plat pin 18mm	1	579,17	695,00	695,00			2
*Plaque d'identité	1	65,83	79,00	79,00			2
cérémonie funéraire							
Corbillard avec chauffeur 25 kms	1	226,36	249,00	249,00			3
crémation							
Urne de dispersion en carton	1	40,83	49,00	49,00			1
Personnel à la crémation	1	66,67	80,00	80,00			1
Crématorium Maubeuge cremation différée	1	480,00	480,00			480,00	4
En application de la réglementation funéraire réduite aux prestations obligatoires.							
*Ces tarifs s'entendent hors options, démarches, accessoires et intervention de nuit, dimanche ou jour férié. Le cas échéant des suppléments pourraient être appliqués.							
Sous-totaux TTC				1152,00	0,00	505,00	

H.T.	TVA	Montant TVA	TIERS	Total TTC
107,50	(1) 20,00	21,50		129,00
645,00	(2) 20,00	129,00		774,00
226,36	(3) 10,00	22,64		249,00
505,00	(4) 0,00	0,00		505,00
0,00	(5) 0,00	0,00		0,00

Total général TTC	1657,00
--------------------------	----------------

La présente estimation de prix a été établie suite à une demande d'informations de la part de la personne désignée comme contact. Elle n'a aucune valeur contraignant ni pour la société, ni pour le contact. Elle ne correspond pas à un devis au sens de la réglementation funéraire en vigueur. Un devis sera établi en agence selon les formes établies par la réglementation dès que vous aurez pu valider avec un conseiller funéraire la disponibilité des fournitures et services souhaités par vous et listés ici et/ou complété les informations d'espèce requises par la réglementation.

Conditions Générales de Vente Funéraire Marbrerie Obsèques

1. Clause générale :

Une documentation simple et complète comportant les prix des fournitures et les tarifs des prestations est constamment tenue à la disposition du public. Un devis gratuit, détaillé et chiffré TTC est remis au client ou pourvoi avant toutes opérations, travaux ou prestations funéraires. Les prix sur le devis établi par l'entreprise sont stipulés toutes taxes comprises (TTC) en euros, ils ont une validité d'un mois à compter de leur formulation. Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat sauf dérogation écrite formelle et expresse de notre part. La prévoyance funéraire s'établit selon les réglementations et les prix en vigueur au jour du devis. Les études, plans, dessins remis ou envoyés demeurent notre Propriété Intellectuelle (article L. 111-1 du Code de PI). Ils ne peuvent donc pas être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit sans notre approbation écrite.

2. Commande :

Toute commande passée par le client à l'entreprise fait l'objet d'un bon de commande signé par le client. La signature, par le client, du bon de commande entraîne l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales de vente sauf convention écrite contraire.

3. Annulation de commande :

Toute annulation de commande avant le début des travaux ou des prestations funéraires, quelle qu'en soit la cause, donnera lieu à des dommages et intérêts fixés à 10 % du prix hors taxe. Si les travaux ou des prestations funéraires ont été commencés avant l'annulation, le client supportera la totalité des frais engagés par l'entreprise. En cas de vente à domicile de travaux de marbrerie ou de prévoyance obsèques, le client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours au cours duquel il peut annuler sa commande sans pénalité.

4. Délais d'exécution de la commande :

Le délai d'exécution de la commande par l'entreprise n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Il ne peut permettre la réclamation d'aucune indemnité en cas de retard n'excédant pas quatre mois. Une éventuelle annulation de la commande, par le client, dans le délai de 4 mois, donnerait lieu aux dommages et intérêts prévus à l'article 3 du présent contrat. En cas de retard supérieur à 4 mois et sauf convention particulière, le client pourra annuler sa commande par lettre recommandée avec accusé de réception. Le retard dans l'exécution de la commande consécutif à un cas de force majeure ne pourra donner lieu à aucune indemnité ni annulation de commande. Dans le cadre des services ou prestations funéraires, l'entreprise s'engage à respecter les horaires des services fixés avec le pourvoi. Toutefois, si des événements indépendants de sa volonté ou force majeure, l'obligeait à modifier l'horaire ou provoquait un retard, l'entreprise s'engage à prévenir le pourvoi dans les plus brefs délais mais ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable de ces contretemps y compris dans les prestations de tiers (culte, administration, presse, prestations externes refacturées en frais avancés).

5. Conditions de paiement :

Le règlement de la commande s'effectuera par le versement, à signature du bon de commande, d'un acompte de 30% du montant total TTC, le solde étant réglé, dès le terme des travaux ou prestations funéraires, à la réception de la facture. Les réclamations sur facture ne sont recevables que si elles sont formulées par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé dans les quinze jours de la réception de la facture. En aucun cas, une réclamation du client ne peut justifier le retard du paiement du solde de la facture. En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêts de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure sur la base d'au moins 3 fois le taux d'intérêt légal.

6. Escompte :

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. Facturation :

Une facture sera établie par l'entreprise dès le terme des travaux ou des prestations funéraires.

8. Garanties et exclusions :

A – Dimensions : Les dimensions des différents éléments composant les monuments sont établies avec une tolérance de 1 cm en plus comme en moins.

B - Couleurs et aspect des matériaux : Les matériaux utilisés pour les monuments étant des matériaux naturels, les échantillons ou monuments d'exposition ne peuvent que définir les matériaux quant à leur provenance et à leur tonalité générale mais n'impliquent pas une identité totale, de couleur, de cristallisation, de veinage, avec le matériau utilisé pour la réalisation de la commande. Les caractéristiques propres telles que trous de ver, veines cristallines, flammes, oxydes de fer, pyrite, conglomérats de micas, fossiles et taches communément appelées « crapauds » de dimension maximale de 3 cm de diamètre, présents sur le matériau utilisé pour réaliser la commande ne peuvent donner lieu à la résiliation de la commande ni à réduction de prix. Ne sont pas soumis à garantie : Les matériaux naturels étant susceptibles d'évoluer avec le temps, ne sont pas soumis à garantie l'altération prématurée du poli des matériaux, l'existence de micro cratères pouvant altérer, sous l'effet du gel, la surface de la pierre (petits éclatements), l'altération prématurée de la dorure. Ne sont également pas soumis à garantie, les lettrages, peintures, feuilles de métaux, les traces consécutives à l'utilisation de produits nettoyants inadaptés au matériau, les taches ou auréoles provoquées par des attributs décoratifs ou des objets déposés sur le monument. Les causes extérieures du type tempête neige grêle, vandalisme ou conséquences d'entretien inapproprié ne sont pas non plus garantis.

C - Etanchéité des ouvrages : L'étanchéité des caveaux et cavurnes, n'est pas garantie, la présence d'eau ou d'humidité dans un caveau ou un cavurne ne pourra pas donc pas donner lieu à la résiliation de la commande ni à une réduction de prix, ni à toute mise en cause en responsabilité ou garantie.

D - Dommages consécutifs aux événements naturels : L'entreprise ne pourra être tenue pour responsable des dommages consécutifs au gel, au salpêtre ou à toute autre cause atmosphérique ou mouvement de terrain.

E - Dommages causés par le fait de tiers : Ne donneront pas lieu à garantie des dommages causés par le fait de tiers, notamment les affaissements dus à des travaux sur les sépultures voisines ainsi que les désordres de toute nature pouvant résulter de la mise en œuvre du règlement du cimetière, ou du non-respect par les services municipaux des normes applicables aux cimetières concernés comme de la nature du sol ou du sous-sol. Les désordres pouvant résulter de l'état du sous-sol du cimetière (notamment en raison des infiltrations d'eau) ne sauraient engager, à aucun titre, l'entreprise, celle-ci n'étant pas responsable du choix du lieu de sépulture ni de l'état du sous-sol du cimetière. Dans le cas d'un monument posé sur une fosse en pleine terre, l'entreprise ne pourra être tenue pour responsable des déplacements du monument consécutifs à des affaissements du terrain.

F - Responsabilité de l'entreprise : Les travaux sont exécutés selon les règles de l'art et la responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée que si l'ouvrage est affecté d'un vice compromettant sa solidité et à condition qu'aucune personne physique ou morale ne soit intervenue sur l'ouvrage depuis sa réalisation. Dans le cas où la responsabilité de l'entreprise serait engagée, elle serait limitée à la reprise des travaux défectueux, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Cette garantie portant sur l'ouvrage de marbrerie aura une durée de dix années à compter du jour de la facturation des travaux.

9. Réserve de propriété :

Les éléments installés restent la propriété de l'entreprise jusqu'à paiement complet de la facture par le client. A compter du jour de la réception de la commande, le client devient responsable des éléments installés, le transfert de détention entraînant le transfert des risques. En cas de litige concernant le paiement complet des éléments installés l'entreprise pourra entreprendre toutes procédures utiles devant les juridictions compétentes pour obtenir le démontage des éléments installés ainsi que leur restitution.

10. Engagements du client :

Le client garantit à l'entreprise la validité de ses droits sur la sépulture ainsi que l'exactitude des informations relatives à son emplacement et à sa dimension. Dans le cas où le règlement de cimetière prévoit la délivrance d'une autorisation de travaux, le client s'engage à fournir à l'entreprise les documents et pièces justificatives nécessaires à l'établissement de cette autorisation.

11. Loi informatique et libertés :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne qu'il pourra exercer directement auprès de l'entreprise.

12. Loi applicable - Jurisdiction compétente :

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Pour toute contestation relative aux commandes passées soumises aux présentes conditions générales ou à l'interprétation de ces dernières, le Tribunal compétent pour le siège social de l'entreprise sera seul compétent même en cas de pluralité de parties.